

Séance du 1^{er} juin 2017

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil municipal, régulièrement convoqué le 26 mai 2017, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte-rendu a été affiché à la porte principale de la mairie.

-oOo-

PRESENTS : M. Etchegaray, maire-président, Mme Durruty, M. Millet-Barbé, Mme Bisauta, M. Soroste, Mme Lauqué, MM. Neys, Ugalde, Lacassagne, Mmes Duhart, Castel, Martin-Dolhagaray, M. Aguerre, Adjoint ; M. Esmieu, Mme Langlois, MM. Salducci, Pocq, Arcouet, Lalanne, Salanne, Mmes Brau-Boirie, Meyzenc, M. Escapil-Inchauspé, Mme Taieb, M. Laiguillon, Mme Bensoussan, MM. Boutonnet, Daubisse, Iriart, Mme Wagner conseillers municipaux.

ONT DONNE POUVOIR : Mme Juzan à Mme Duhart ; Mme Candillier à M. Arcouet ; Mme Belbaraka à M. Boutonnet ; Mme Destin à M. Laiguillon.

ABSENTS : Mmes Aragon, Picard-Felices, Capdevielle, Herrera Landa, MM. Duzert, Etcheto, Bergé, Pallas, Artiaga.

SECRETAIRE : M. Boutonnet.

M. Soroste présente le rapport suivant :

OBJET : PATRIMOINE IMMOBILIER – Rénovation thermique du musée Bonnat-Helleu
- Demande de subvention.

Les collections prestigieuses du Musée Bonnat-Helleu, musée des Beaux-Arts de Bayonne, en font l'un des plus riches musées de province, reconnu par les amateurs d'arts à l'échelle de l'Europe entière, et trop méconnu dans son plus proche environnement. Elles ont été enrichies au fil du temps par des legs importants dont le legs Howard-Johnston en 2009, mais les œuvres ne pouvaient plus se satisfaire d'un écrin trop vétuste et inadapté qui, avant sa fermeture, permettait de représenter seulement 8 à 10 % d'entre elles.

C'est la raison pour laquelle la Ville, désireuse de rendre ce patrimoine aux Bayonnais et à un large public s'est engagée dans un vaste projet d'extension et de rénovation.

Une partie des travaux consistera en la rénovation thermique du musée et une isolation accrue de son extension afin d'assurer des conditions thermiques et hygrométriques optimales. Estimés à 3 250 000 € HT (honoraires et études inclus), ces travaux de rénovation thermique sont susceptibles d'être financés spécifiquement par l'État au titre du Fonds de soutien à l'investissement public local.

Il est par conséquent demandé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès du Fonds de soutien à l'investissement public local au taux le plus élevé possible et à signer la convention de financement correspondante.

Adopté à l'unanimité.

Ont signé au registre les membres présents.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ
CONFORME AU REGISTRE
Par délégation du Maire,
Dominique Foulon
Directeur général adjoint